

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Elise Michaud](#)

<https://www.cadre21.org/membres/9d13372098949c817d7f7584>

Date d'obtention : 2023-05-10 19:18:51

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que cette méthode d'intervention a pour but d'augmenter l'efficacité et la rapidité des interventions ce qui fait en sorte que la propagation des images et vidéos intimes peut être limité. Ensuite, en suivant la grille d'évaluation de l'incident cela permet d'uniformiser les interventions. Qu'il est très importants de ne pas consulter ou de chercher à consulter les images/vidéos et ceci est valable pour tous les intervenants scolaire, parents et même policier. Elle permet aussi de supporter les intervenants en milieu scolaire. De plus, avec l'aide-mémoire cela permet de ne rien oublier.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais être davantage vigilante lors de l'intervention pour ne pas commettre d'erreur et de ne pas prendre à la légère les informations qui me sont données. De plus, je vais m'en tenir à la trousse d'intervention pour poser les bonnes questions pour ne pas mettre des mots dans la bouche des élèves.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais faire très attention si un élève veut me montrer des photos dans son téléphone de ne pas les consulter, pour protéger l'intimité des victimes. Je vais aussi faire attention aux conséquences et les impacts que le sextage peut avoir autant la victime, témoins ou jeunes impliqués, entourage, car cela à des répercussions au niveau physiques, psychologiques, sociales, financières, etc. Je vais aussi faire attention, si je pense qu'il s'agit d'acte malveillant, de ne pas questionner l'instigateur mais bien de confisquer l'appareil électronique et de contacter la police immédiatement.